

COUPE DE LA LIGUE SENIORS FEMININES

Origine : Commission régionale des compétitions

Exposé des motifs : Mise à jour

Date d'effet : Saison 2023/2024

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p><u>Article 3 – Participation des équipes</u></p> <p>La coupe de la Ligue est ouverte à toutes les équipes séniors A, B ou C des clubs évoluant en R1, R2, départemental 1 et départemental 2.</p> <p>Les équipes de R1, R2, départemental 1 ou départemental 2 disputant la Coupe de France prennent part à la Coupe de la Ligue après leur élimination de cette compétition. Toutefois, si elles restent qualifiées pour la Coupe de France au moment du tirage au sort des ¼ de finale de la Coupe de la Ligue, elles ne pourront prendre part à l'épreuve organisée par la Ligue et le droit d'engagement leur sera remboursé.</p>	<p><u>Article 3 – Participation des équipes</u></p> <p>La coupe de la Ligue est ouverte à toutes les équipes séniors A, B ou C des clubs évoluant en R1, R2, départemental 1 et départemental 2.</p> <p>Les équipes de R1, R2, départemental 1 ou départemental 2 disputant la Coupe de France prennent part à la Coupe de la Ligue après leur élimination de cette compétition. Toutefois, si elles restent qualifiées pour la Coupe de France au moment du tirage au sort des ¼ de finale de la Coupe de la Ligue, elles ne pourront prendre part à l'épreuve organisée par la Ligue et le droit d'engagement leur sera remboursé.</p> <p><i>Les clubs qualifiés pour le premier tour fédéral de la Coupe de France féminine ne peuvent plus participer à la poursuite en Coupe de Ligue féminine.</i></p>